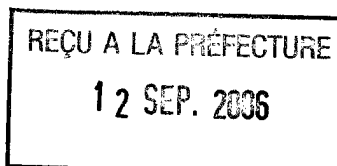


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 417306  
Séance du - 8 SEP. 2006



## DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU PROJET « LES CHEMINS D'ART »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE une subvention de 2.040 € à l'association pour la convivialité et les loisirs en agglomération mulhousienne (ACLAM) au projet « Les Chemins d'Art », proposé par le service de Psychiatrie Générale du Centre Hospitalier de Mulhouse.

PRECISE que la dépense correspondante d'un montant de 2040 € sera prélevée sur le chapitre 65, fonction 58, nature 6574 du Budget Départemental.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 2 SEP 2006  
Publication .....1.5 SEP 2006.....

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions